



Cadre de gestion environnementale 2016-2020

Approbation par le président

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement considère que ses activités ont des effets sur l'environnement. C'est pourquoi il s'engage à mettre en place et à opérer son Cadre de gestion environnementale, à l'intérieur duquel le Plan de gestion environnementale contient les actions précises que le BAPE accomplira. Ce dernier sera mis à jour chaque année pour tenir compte des étapes inscrites dans le Plan d'action de développement durable 2016-2020.

Il est à souligner que l'ensemble des employés du Bureau contribue à la mise en œuvre du cadre de gestion environnementale. L'engagement continu et soutenu de notre personnel est évidemment un facteur de succès pour la réussite de l'intégration du développement durable dans toutes les sphères de notre gestion.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Baril'.

Pierre Baril

1^{er} avril 2016

Introduction

Le *Cadre de gestion environnementale* permet de mettre en œuvre certaines actions relevant davantage de la gestion quotidienne que les actions inscrites au *Plan d'action de développement durable 2016-2020*. Le cadre vient soutenir l'intégration continue du développement durable dans les activités du BAPE. Il permet par ailleurs de circonscrire certaines pratiques, notamment celles liées à la réduction de l'empreinte carbone, ainsi que de supporter le maintien des acquis à la suite du premier cadre de gestion environnementale (2010-2013).

Portrait environnemental

Activités de l'organisation

Le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable. Pour réaliser cette mission, il informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ainsi, le nombre et le type de mandats qui lui sont confiés de même que l'intensité de la participation et la localisation des projets sont les principaux facteurs qui ont une influence sur l'intensité des impacts environnementaux générés par ses activités.

En 2010, le Comité de développement durable avait réalisé un portrait des activités du BAPE susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement. Il s'était alors basé sur la documentation organisationnelle, l'information disponible contenue dans la planification stratégique ainsi que sur l'expérience du personnel. Bien que ce portrait n'ait pas été refait, il a été révisé et réévalué. Compte tenu que les activités du BAPE n'ont pas changé, celles susceptibles d'avoir un impact sont demeurées les mêmes : l'approvisionnement et la consommation de biens et services, l'aménagement et l'utilisation des locaux, la production et la diffusion de documents imprimés, les déplacements professionnels et les déplacements personnels liés au travail. Il est à noter que des aspects relevant davantage du développement durable ont été sélectionnés en fonction de notre PADD et libellés de façon à en tenir compte. Ainsi, cinq grandes catégories d'actions ont été retenues pour ce cadre : la réduction de l'empreinte carbone, la prise en compte du développement durable dans nos activités, l'intégration de la culture dans nos pratiques, les saines habitudes de vie et le maintien des acquis.



Aspects environnementaux

Les aspects environnementaux sont les éléments des activités d'une organisation qui peuvent avoir une influence sur l'environnement. Ils constituent en quelque sorte la source des impacts potentiels ou connus. Les aspects environnementaux liés aux activités du BAPE sont les suivants :

- la consommation d'énergie et de ressources ;
- la génération de matières résiduelles ;
- l'émission de polluants dans l'environnement ;
- l'occupation de l'espace.

Impacts environnementaux

Les impacts environnementaux associés aux aspects ciblés sont présentés dans cette section afin de mieux en saisir l'importance. Ces impacts correspondent à toute modification de l'environnement résultant des activités, produits ou services d'une organisation.

Les impacts des activités du BAPE peuvent être variés selon la nature et la quantité des biens et services consommés ainsi que leurs sources d'approvisionnement. Il est toutefois difficile de mesurer ces impacts sans réaliser une analyse détaillée de leur cycle de vie. Néanmoins, nous avons choisi de nous concentrer sur les principaux enjeux que sont l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables, la contribution aux changements climatiques, la pollution de l'eau, de l'air et du sol ainsi que l'augmentation du volume de matières résiduelles à traiter.

Tel que mentionné précédemment, la fluctuation annuelle des activités du BAPE tant en volume qu'en intensité impose un défi supplémentaire. En conséquence, la mesure des interventions visant à les minimiser devra s'appuyer autant sur des cibles d'intensité que sur des cibles absolues.



Engagements et conformité réglementaire

Voici les principaux engagements environnementaux du gouvernement du Québec dont le BAPE a tenu compte pour son cadre de gestion environnementale

Engagements	
Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020	Cadre de référence dans lequel le gouvernement indique les objectifs qu'il souhaite atteindre et la façon dont il entend s'y prendre
Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques	Ensemble d'outils qui contribueront à l'atteinte des objectifs du Québec en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux impacts des changements climatiques
Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015	Ensemble de mesures permettant de créer une société sans gaspillage qui cherche à maximiser la valeur ajoutée par une saine gestion de ses matières résiduelles
Politique pour un gouvernement écoresponsable	Cadre de référence permettant d'introduire la notion du cycle de vie dans le choix d'activités ayant une incidence sur la production et sur la consommation responsable et d'intégrer la règle des 3RVE dans les décisions courantes de l'administration publique
Politique énergétique 2030	Cadre de référence des orientations énergétiques pour le Québec à l'horizon 2030

Aspects environnementaux significatifs

Aucun exercice formel de cotation n'a été réalisé par le Comité de développement durable pour déterminer les aspects environnementaux significatifs à retenir dans la gestion environnementale que s'est imposée le BAPE. Ce choix s'explique par la volonté qu'a l'organisme, au regard de sa petite taille, de couvrir la totalité des aspects environnementaux définis dans son *Plan de gestion environnementale*.



Objectifs

Afin de réduire l'impact de ses activités sur l'environnement, le BAPE a reconduit les objectifs du Cadre de gestion environnementale 2010-2013. Le Bureau s'engage néanmoins, dans ses actions du Plan de gestion environnementale, à atteindre des objectifs plus contraignants et plus englobants :

- favoriser l'approvisionnement, la consommation et les pratiques responsables tant au bureau qu'au cours de l'exécution de ses mandats ;
- utiliser l'énergie de façon rationnelle ;
- consommer et utiliser les technologies de l'information en tenant compte de critères environnementaux ;
- gérer ses matières résiduelles de façon exemplaire ;
- produire et gérer la documentation de façon efficiente et plus respectueuse de l'environnement ;
- optimiser l'utilisation des moyens de transport ;
- réduire l'empreinte carbone.

Mise en œuvre du Cadre de gestion environnementale

La directrice de l'expertise environnementale et du développement durable et la conseillère en développement durable, en collaboration avec le Comité de développement durable du BAPE, sont responsables de l'élaboration du *Cadre de gestion environnementale* et du *Plan de gestion environnementale* ainsi que de leur révision.

Ces deux documents sont soumis à l'approbation du président du BAPE.

Le Cadre doit être révisé à tous les trois ans. Toutefois, le BAPE peut y apporter des modifications à tout moment s'il le juge nécessaire.





Annexe

Plan de gestion environnementale 2016–2017

Introduction

Ce *Plan de gestion environnementale 2016-2017* vise à réduire les impacts environnementaux des activités du BAPE, notamment par une consommation responsable des ressources. Ce document découle du *Cadre de gestion environnementale 2016-2020* de l'organisme.

Le choix des interventions avancées dans ce plan a été justifié par les aspects environnementaux en jeu, l'importance de la contribution des activités du BAPE à ces aspects, la possibilité d'obtenir des gains mesurables, leur coût net ainsi que par la visibilité et la facilité de communiquer les résultats. Pour chaque intervention, le plan propose des indicateurs ainsi que des cibles de résultats et prévoit la périodicité, identifie les responsables et donne les échéances des interventions proposées.

Les interventions seront effectuées par les différents services du BAPE ainsi que par le Comité de développement durable. Tel que le prévoit le *Cadre de gestion environnementale*, la mise à jour du plan sera annuelle et l'état d'avancement des différentes interventions fera l'objet d'un dépôt au Comité de coordination en vue d'adapter et de préciser, si nécessaire, la planification ultérieure.

Le succès de la gestion environnementale au BAPE repose non seulement sur des décisions de nature technique telles que les acquisitions de biens et services et la gestion des matières résiduelles, mais également sur la participation du personnel dans l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement.



Plan de gestion environnementale 2016–2017

Objectif 1 – Maintenir les acquis

Responsables : Toutes les directions

Intervention 1 Gestion exemplaire des matières résiduelles

Indicateur Reconnaissance des efforts du BAPE par le programme ICI ON RECYCLE !

Cible Attestation de reconnaissance du programme ICI ON RECYCLE !

Intervention 2 Approvisionnement responsable

Indicateur Taux du personnel concerné conscientisé aux pratiques d'approvisionnement responsable

Cible 100 % du personnel concerné

Intervention 3 Acquisitions de matériel auprès des surplus gouvernementaux

Indicateur Utilisation des services offerts par la Direction de la gestion et de la disposition des biens du Centre de services partagés du Québec

Cible Acquisition des biens par la Direction de la gestion et de la disposition des biens lorsque cela apparaît pertinent

Intervention 4 Sélectionner des lieux d'hébergement écoresponsables

Indicateur Taux du personnel concerné sensibilisé aux outils existants

Cible 100 % du personnel concerné

Intervention 5 Offrir et choisir la visioconférence en mandat et hors mandat

Indicateur Nombre de rencontres tenues en visioconférence

Cible 100 % des rencontres tenues en visioconférence

Intervention 6 Appliquer les principes de l'édition responsable

Indicateur Taux du personnel concerné formé à la ligne directrice en matière d'édition de document

Cible 100 % du personnel concerné



Objectif 1 – Maintenir les acquis (suite)

Intervention 7 Limiter la consommation de papier

Indicateur Seuls les documents cotés PR et CR envoyés aux centres de consultation temporaires. Les rapports d'enquête et d'audience publique et d'enquête et de médiation ne sont plus imprimés.

Cible –

Intervention 8 Améliorer la gestion documentaire par la centralisation de la gestion documentaire et par la mise en place d'un meilleur outil de recherche

Indicateur Taux du personnel concerné formé aux nouveaux outils de gestion documentaire

Cible 100 % du personnel concerné

Objectif 2 – Réduire l'empreinte carbone

Responsables : Toutes les directions

Intervention 1 Favoriser la location de véhicules à faible consommation d'essence

Indicateur Nombre de véhicules à faible consommation d'essence loués, lorsque possible

Cible 70 % des véhicules loués

Intervention 2 Rappeler fréquemment la directive de transport en commun pour les déplacements professionnels

Indicateur Nombre de déplacements professionnels effectués en transport en commun, lorsque possible

Cible 100 % des déplacements professionnels, lorsque possible

Intervention 3 Réaliser un portrait de la mobilité durable du personnel

Indicateur –

Cible Portrait réalisé



Objectif 2 – Réduire l’empreinte carbone (suite)

Intervention 5 Partager de l’information sur l’écoconduite dans les déplacements personnels et professionnels

Indicateur Nombre de capsules d’information sur le sujet

Cible 3 capsules

Intervention 6 Réduire l’éclairage dans les locaux

Indicateur Nombre de luminaires éteints et pourcentage d’énergie économisée

Cible Bilan écrit des résultats

Intervention 7 Développer la méthodologie de calcul de nos émissions de GES

Indicateur –

Cible Méthodologie développée

Objectif 3 – Poursuivre la prise en compte du développement durable dans nos activités

Responsables : Toutes les directions

Intervention 1 Déposer automatiquement les grilles d’analyse du développement durable au comité de lecture et avec les bilans de commissions

Indicateur Pourcentage de grilles déposées en fonction du nombre de rapports

Cible 100 % des rapports

Intervention 2 Créer une formation d’accueil pour les nouveaux employés incluant le développement durable

Indicateur –

Cible Formation créée

Intervention 3 Utiliser la grille de cadrage en développement durable pour tous les projets administratifs importants

Indicateur Pourcentage de projets administratifs importants dans lesquels la grille de cadrage en développement durable est utilisée

Cible 100 % des projets.



Objectif 4 – Inclure la culture dans les pratiques

Responsable : Comité de développement durable

Intervention 1 Organiser le partage des livres et des magazines entre les employés

Indicateur Nombre d'employés partageant des livres et des magazines

Cible 50 % des employés

Objectif 5 – Favoriser les saines habitudes de vie

Responsable : Comité de développement durable

Intervention 1 Réaliser une consultation annuelle des employés sur leur milieu de travail

Indicateur –

Cible Consultation réalisée

Intervention 2 Produire des plantes

Indicateur Nombre de plantes produites

Cible 15 plantes

Intervention 3 Proposer aux employés des pique-niques dans les parcs environnants de l'édifice durant la saison estivale

Indicateur Nombre de pique-niques tenus

Cible 2 pique-niques

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Téléphone : 418 643-7447
Sans frais : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474
Courriel : communication@bape.gouv.qc.ca

 twitter.com/BAPE_Quebec

Le document est accessible à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016
ISBN 978-2-550-75434-3 (PDF)

**Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement**

Québec 